Rapport administratif
Compte rendu financier 2019

Commune de Vandœuvres

Impressum
Editeur : Commune de Vandœuvres, novembre 2020

Contenu

Introduction **4**
Chiffres clés **5**
Conseil municipal **7**
Personnel communal 9
Etat civil 10
Statistique - Variation de la population **11**
Activités relatives au secteur privé **12**

Activités des Commissions
Aide sociale et humanitaire 14
Aménagement du territoire et urbanisme 15
Travaux 17
Culture, patrimoine et manifestations communales 18
Energies et environnement 20
Financière et administrative 22
Sécurité et mobilité 25
Jeunesse et sports 27
Informations et publications 28

Groupements communaux
Compagnie des sapeurs-pompiers 32
Club de bridge 33
Protection civile - ORPC Seymaz 34

Compte rendu financier

Principes relatifs à la presentation des comptes 38
Etat du capital propre 40
Tableau des provisions 41
Garanties des engagements conditionnels 42
Gestion des risques financiers 43
Crédits budgetaires supplementaires 44
Bilan 45
Rapport de l'organe de révision 46

Introduction

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs chers administrés,

L'Exécutif de la Commune de Vandoeuvres a le plaisir de vous remettre le rapport administratif et le compte rendu financier de l'année 2019 et vous en souhaite une bonne lecture.
Nous avons terminé la construction de 3 immeubles locatifs et le quartier de l'Esplanade a pu accueillir ses nouveaux habitants. La commune a fait aboutir le travail de longue haleine du PDCom. Mais déjà, le délibératif et l'Exécutif ont avancé sur le projet de bâtiments communaux dédiés à l'enfance, aux aînés et aux associations au cœur du village.

Dans le domaine de l'environnement, le bilan est riche de concrétisations, notamment l'installation de 200 m^2. de panneaux solaires, la lutte contre les déchets par de multiples actions, mais surtout par l'avance prise sur les dossiers P'tite poubelle verte et Mobilitri. Les intempéries de juin ont nécessité l'engagement de nos services de secours. Le regroupement des compagnies de sapeurs-pompiers de Vandoeuvres et de Choulex est un des ponts fort de l'année 2019.

La commune a assumé son rôle dans la continuité historique avec l'inauguration de sa place du village et culturelle avec l'organisation de l'événement « Musiques au parc ». A côté, des sorties ont été organisées pour les aînés, les écoliers et les jeunes de la commune. Enfin les révisions des fonds en faveur de l'école et de la bienfaisance ont pu être menées.

Ce rapport d'activité informe également sur la restructuration en profondeur de l'administration communale par la mise en place d'un système de contrôle interne. Une refonte des ressources humaines et la mise en application d'outils de pilotage ont contribué à répondre aux recommandations de l'audit de la Cour des comptes.

Enfin, les finances sont toujours gérées avec vigilance, en prévision des contributions des nouveaux locataires et des projets de construction sur les parcelles Gardy et Olivier.

Je tiens à remercier les membres du Conseil municipal pour le travail effectué durant l'année 2019 ainsi que le personnel communal qui a dû se réorganiser selon des prescriptions fédérales et cantonales. Pour ma part, je termine mon mandat avec le sentiment du travail accompli, de confiance quant au nouveau fonctionnement en cours et la conviction que les bons choix ont été faits pour le futur de notre commune.

Catherine Kuffer, Maire

Chiffres clés

Population et logements

2'624 habitants au 31 décembre 2019
36 nouveaux appartements en location dans le complexe immobilier communal de l'Esplanade.

Finances

Le budget de fonctionnement 2019 établissait pour un montant de Fr. 10'751'447 aux charges et de Fr. 11'009'210 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 257'763.

Administration – personnel communal

20 collaborateurs-trices qui sont répartis dans les diverses fonctions avec un taux d'occupation total de 1542.94 % au 31 décembre 2019.

Sécurité

18 sapeurs-pompiers forment le nouveau « Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres »
2 zones à 30km/h au chemin de la Blonde et au secteur Cocuaz, 1 zone en double impasse au chemin des Buclines
4 patrouilleuses scolaires aux abords de l'école dès fin 2019
6 nouveaux défibrillateurs publics.

Développement durable

200 m² de superficie de panneaux photovoltaïques prévus pour l'éclairage public de l'Esplanade
130 pastilles de sensibilisation « Ne polluez pas nos eaux » installées sur les bouches d'égout
0,9 tonnes de déchets récoltés par les 130 élèves de l'école durant le « Clean up Day »
159'720 bouteilles à boissons en PET recyclées, acte récompensé par le Certificat environnemental 2019.

Culture et patrimoine

En 2019, « Musiques au Parc » du 25 au 28 juin a attiré plus de 1'000 personnes sur **4** soirées
187 édifices d'une valeur patrimoniale relevés sur la commune, dont 19 exceptionnels
30 activités culturelles soutenues par la commune
4 activités sous forme de sorties organisées pour les aînés.
12 événements ont été organisés au cours de l'année sur la commune. (Promotions citoyennes, inauguration de la place du village, parcours pédestre, tournoi de bowling, repas des 8P, promotions au parc, sortie au théâtre le Crève-Cœur, festival de musique, fête du 1er Août, journée de ramassage, marché de Noël et Escalade).

Aides et subventions

De nombreuses aides sociales ont été versées pour des organismes sur Genève et en Suisse.
Des aides humanitaires ont également été attribuées pour des organisations humanitaires à l'international.

Projets

2 projets de construction d'infrastructures communales en phase d'avant-projet (caserne-voirie-déchetterie et bâtiments multi-générationnels).

Répartition des fonctions et délégation des compétences

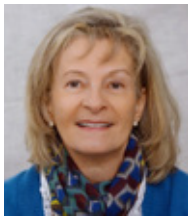

KUFFER Catherine, Maire *Remplaçants: Véronique LEVEQUE - Hervé DESPLAND*

Dicastères:
Administration - personnel, Finances, Juridique, Aménagement du territoire - urbanisme, Sécurité routière, mobilité, transports, Police municipale, sapeurs-pompiers, protection civile, Relations avec l'ACG et les groupements intercommunaux, Etat civil

LEVEQUE Véronique, Adjointe au Maire *Remplaçant: Hervé DESPLAND*

Dicastères:
École, Bibliobus, Sports, loisirs, santé, Communication et technologies de l'information, Culture, manifestations, Aînés.

DESPLAND Hervé, Adjoint au Maire *Remplaçant: Véronique LEVEQUE*

Dicastères:
Aide sociale et humanitaire, Travaux (routes, canalisations, bâtiments), Environnement, paysage, eau, cimetière, parcs publics, Gestion des déchets, SIG, Swisscom.

Autorités communales législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

01.06.2018 – 31.05.2019

PICTET Catherine
(EC)
Président

ANDERSEN Michael
(VOV)
Vice-Président

MISEREZ Laurence
(EC)
Secrétaire

01.06.2019 – 31.05.2020

MISEREZ Laurence
(EC)
Présidente

ANDERSEN Michael
(VOV)
Vice-Président

OLTRAMARE Alexandre
(EC)
Secrétaire

Conseil municipal

ERMACORA Floriane
(VOV)

GORI Niccolo
(EC)

HÜSLER ENZ Sibilla
(EC)

HUYGHUES-DES-POINTES Claire
(EC)

JAQUES Alain
(EC)

LIENGME Pascal
(EC)

de LISLE-SARASIN Ariane
(EC)

MOREL Philippe
(VOV)

PROVINI Eric
(EC)

SCHMITZ Christian
(EC)

VAUCHER Jean-Louis
(EC)

VOUTAT Lorin
(EC)

ZACHARIAS Pierre
(VOV)

(EC) Entente communale
(VOV) Vand'Oeuvres pour vous

Commissions permanentes du Conseil municipal

Énergie et environnement

Président : Jean-Louis VAUCHER (EC)
Vice-président : Alexandre OLTRAMARE (EC)
Membres :
EC: Niccolò GORI, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN
VOV : Philippe MOREL, Pierre ZACHARIAS

Financière et administrative

Président : Christian SCHMITZ (EC)
Vice-président : Philippe MOREL (VOV)
Membres :
EC : Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Laurence MISEREZ, Alexandre OLTRAMARE, Eric PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Lorin VOUTAT
VOV : Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA

Information et publication

Président : Eric PROVINI (EC)
Vice-présidente: Laurence MISEREZ (EC)
Membres :
EC: Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Ariane de LISLE-SARASIN, Lorin VOUTAT VOV: Pierre ZACHARIAS (EC)

Aide sociale et humanitaire

Presidente : Ariane de LISLE-SARASIN (EC)
Vice-Présidente : Catherine PICTET (EC)
Membres :
EC : Niccolò GORI, Alain JAQUES, Lorin VOUTAT
VOV : Michael ANDERSEN, Pierre ZACHARIAS

Aménagement du territoire et urbanisme

Présidente : Floriane ERMACORA (VOV)
Vice-président : Alexandre OLTRAMARE (EC)
Membres :
EC : Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Laurence MISEREZ, Eric PROVINI
VOV : Michael ANDERSEN

Culture, patrimoine et manifestations communales

Présidente : Claire HUYGHUES-DESPOINTES (EC)
Vice-présidente : Ariane de LISLE-SARASIN (EC)
Membres :
EC : Niccolò GORI, Pascal LIENGME, Catherine PICTET
VOV : Michael ANDERSEN, Floriane ERMACORA

Personnel communal

L'année 2019 a été marquée par l'audit de la Cour des comptes qui a fortement impacté la gouvernance et plus particulièrement en matière de ressources et des modèles de gestion.
Dès les premières constatations, un renforcement de l'administration a été opéré par l'engagement d'une Secrétaire générale ad interim au 8 janvier 2019 avec un contrat à durée déterminée et renouvelable de mois en mois. De plus, pour assurer une refonte complète de la gestion communale tant stratégique qu'opérationnelle, il a été fait appel à un mandataire dès le mois d'août 2019. Ce mandataire a fonctionné dès le 1er septembre en qualité de Secrétaire général ad interim jusqu'au 30 juin 2020.

Le Secrétaire général titulaire étant absent pour des raisons médicales de longue durée, les mesures précitées ont été nécessaires. Le contrat du Secrétaire général titulaire a été résilié pour le 30 octobre 2019.

En octobre 2019, la Cour des comptes a présenté son rapport et a émis sept recommandations qui ont été acceptées par l'Exécutif. Le rapport est disponible sur le site de la Cour des comptes de Genève (www.cdc-ge.ch). Un planning de réalisation a été établi. Le but étant de mettre en place cinq recommandations des sept proposées au 31 mai 2020 (fin de la législature).

Liste des recommandations traitées au 31 mai 2020 :
1. Nommer un responsable ad interim de l'administration.
2. Adapter l'organisation de l'administration
3. Mettre en place le système de contrôle interne (SCI)
4. Mettre en place des outils de pilotage (CTT – Optimiso – Procédures)
5. Appliquer en tout temps et dans toutes les situations les dispositions légales et réglementaires.

Liste des recommandations qui seront traitées par les élus de la nouvelle législature dès le 1er juin 2020 :
1. Désigner un-une Secrétaire général-e
2. Séparer les tâches de l'Exécutif de celles du secrétariat général.

Au 31 décembre 2019, les outils de gestion et de pilotage suivants ont été mis en place :
1. Un organigramme avec une séparation des tâches stratégiques et des tâches opérationnelles
2. Une structuration complète des protocoles de décisions internes. Simplification des procédures et des traitements des dossiers
3. L'établissement d'une liste des fonctions, des cahiers des charges et des missions par secteur d'activité (grille des fonctions et des compétences)
4. Une définition claire des compétences et règles d'adjudications
5. Une structuration des modèles de contrats pour le personnel
6. L'approbation par le Conseil municipal du statut du personnel et de l'échelle des traitements
7. La validation de règlements et de directives pour une gestion efficiente des ressources humaines
8. Un changement de culture d'entreprise et l'instauration d'une nouvelle gestion publique (NPM)
9. L'utilisation d'outils de gestion informatique et collaboratif (Optimiso).

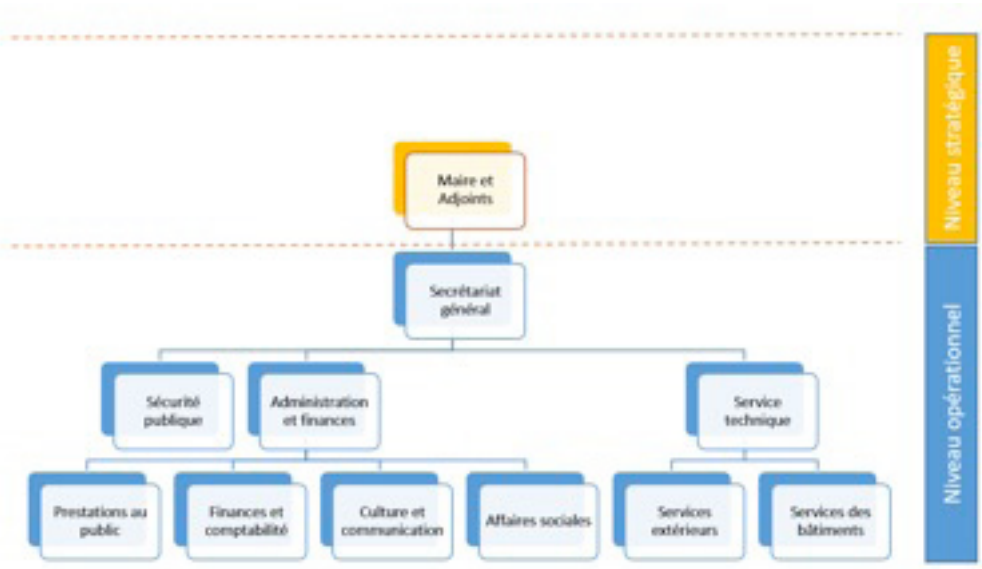

Etat des fonctions au 31.12.2019 (provisoire)	Taux d'activité
Secrétaire général-e (SG)	Mandat
Secrétaire général-e adjoint-e (SGA)	70.00%
Responsable technique (RT)	100.00%
Assistant-e technique (AT)	75.00%
Secrétaire admnistratif-ve - admnistrative (SAD)	100.00%
Secrétaire admnistratif-ve - réceptionniste (SAR)	80.00%
Comptable (COMP)	100.00%
Archiviste (ARCHIV)	20.00%
Responsable - centre communal - concierge (RCC-CONC)	100.00%
Concierge (CONC)	80.00%
Employé-e polyvalent-e Bâtiments (EPB)	37.50%
Employé-e polyvalent-e restaurant scolaire (EPRS)	35.00%
Employé-e polyvalent-e restaurant scolaire (EPRS)	35.00%
Employé-e polyvalent-e Bâtiments (EPB)	36.00%
Chef de poste/Agent de police municipal (CP - APM)	100.00%
Patrouilleuse (PAT)	94.44%
Responsable groupe Voirie et Espaces publiques (RGVEP)	100.00%
Employé-e polyvalent-e services extérieurs (EPSE)	100.00%
Employé-e polyvalent-e services extérieurs (EPSE)	100.00%
Employé-e polyvalent-e services extérieurs (EPSE)	100.00%
Employé-e polyvalent-e services extérieurs (EPSE)	80.00%
Taux d'occupation total	**1542.94%**

Durant l'année 2019, le personnel dans son ensemble a été très impacté par le rapport de la Cour des comptes et des mesures organisationnelles qui ont suivi. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ont fait preuve d'une grande adaptabilité voire d'une résilience collective. Nous les remercions vivement.

Etat civil

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil «Campagne et rive gauche du Lac» est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.
une «autorisation de célébrer le mariage» est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2019 :

93 dossiers de demande de mariage ont été déposés, soit :
- 30 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 49 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 14 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

2243 actes ont été délivrés
339 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé (Infostar)

Célébrations de mariage de l'arrondissement :
104 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil ;
34 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil ;
41 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.
Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Naturalisations

En 2019, 143 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 203 personnes.

32 naturalisations / 3 naturalisations facilitées / 3 acquisitions d'un droit de cité.

- Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/ facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.
- Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Vandoeuvres.

Statistiques

Variation de la population de Vandœuvres 1850 – 2019

Année	1850	1900	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Total	526	542	1073	1282	1448	1711	1922	2334	2674	2542	2526	2547	2550	2624

Requêtes

Les autorisations de construire (Etat au 31.12.2019)

L'année 2019 est marquée par une très forte augmentation des demandes d'autorisations de construire.
La liste ci-dessous correspond à l'état au 31.12.2019 (informations :
http://etat.geneve.ch/sadconsult/sadconsult.asp?WCI=frmConnectionHandler)

Autorisations de construire acceptées	**34**
Autorisations de construire refusées, envoyées ou abandonnées	**12**
Autorisations de construire en suspens ou en instruction	**14**
Autorisations de construire – recours	**3**
Autorisations de construire – en chantier	**8**
Autorisations de construire terminées	**3**

Activités des Commissions

Aide sociale et humanitaire

Les aides sociales et humanitaires seront régies dès la fin 2019 par un fonds de bienfaisance. Celui-ci exprime une politique de solidarité et est destiné à financer des prestations d'aide aux groupes de personnes, qui sont accordées par la commune, selon des critères précis.

La commune entame une révision du Règlement de la commune de Vandœuvres régissant le fonds de bienfaisance, qui existe maintenant depuis 80 ans. Suite à la mise en place de procédures sur Optimiso, les critères d'attribution de subvention ont également été revus et validés. Chaque année, les charges qui seront supportées par le fonds devront être discutées en commission, prévues au budget de fonctionnement et acceptées par le Conseil municipal.

En 2019, malgré les nombreuses sollicitations, la commune a dû faire des choix, soit son aide humanitaire a participé au financement de plus de 25 œuvres d'entraides sur les 5 continents.

L'aide sociale soutient plusieurs organismes genevois

Aide humanitaire
Arvan - Assikloassi - Association Népal Anitié - Educar es Avanzar - Pharmaciens sans frontières (Madagascar) - Tamsin (Sri Lanka) - Unité Jamm - Amis de Sakthi Children's Home Indes - Arwa Afghanistan - Genève à Taroudant – Jatur - Miman Benin - Peu-La - SidEcole Ouganda - Ushagram Liban - Association suisse des Amis de Soeur Emmanuelle - Krousar Thmey (Cambodge) Le Pont du Mali - Mate Cocido (Argentine) - Nordesta (Brésil) OMED (Afghanistan) Voix Libres (Bolivie) Yemen 2030 - Caza Alianza (Nicaragua) - Enfants des étoiles (Inde) - Go Sénégal - La Liane (Groupe d'aide au développement du Collège et École de Commerce Emilie- Gourd) - Nepali Youth Om Peace (Népal) - Sunchild (Sénégal)

Aménagement du territoire et urbanisme

En 2019, la commune avance sur ses projets: le chantier de l'Esplanade terminé, le PDCom finalisé, une étude de faisabilité sur la parcelle Olivier lancée et un crédit d'étude du projet caserne-déchetterie-voirie voté.

Le chantier de l'Esplanade

L'Exécutif a suivi régulièrement le chantier qui a pris du retard, mais a maintenu les délais serrés. Les logements ont pu être remis entre le 1er décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Les travaux de finitions extérieurs principalement s'effectueront durant le 1er trimestre 2020. En cours d'année, la commission financière a suivi de près l'avancement des travaux et la demande d'états précis des comptes et des risques de dépassements.

Procédure d'attribution des 36 appartements

Dès avril 2019, la constitution d'une commission d'attribution des logements est décidée par le Conseil municipal, dans le but de définir ses membres, le fonctionnement et les critères d'attribution. Le groupe d'attribution s'est réuni à plusieurs reprises afin d'étudier les 180 dossiers d'inscription - pour 36 logements et les personnes inscrites ont été reçues, leur capacité financière examinée par un mandataire. Au total 56 dossiers ont été retenus, selon des critères hiérarchisés sur les liens avec la commune. A fin décembre, 80% des appartements étaient loués, les derniers baux ont été signés en début 2020.

PDCom

Il s'agit d'un document d'intentions en matière d'aménagement du territoire communal à moyen terme. Il regroupe des projections concernant la protection de la nature et de l'espace rural, la planification des énergies, le plan des chemins pour piétons et la densification de la zone 5 à maîtriser et à accompagner. Ce sont des réflexions menées par les élus, avec l'aide de professionnels de la branche dans le but de l'intérêt public.

En janvier 2019, s'est tenue une présentation publique du PDCom avec des questions/réponses. Un tableau a été rempli par le mandataire afin de répertorier les remarques écrites ou orales lors de cette consultation. Les Autorités se sont positionnées sur ces observations, puis ont envoyé le document finalisé au département du territoire pour vérifier la conformité.
En mai 2019, le Conseil municipal vote un crédit supplémentaire pour la révision du PDCom et l'élaboration du plan directeur des chemins pour piétons.

Le PDCom 2030 adopté par le délibératif est soumis au Canton

En décembre 2019, le Conseil municipal vote la résolution relative aux Plan directeur communal et Plan directeur des chemins pour piétons et la transmission au Conseil d'État en vue de son approbation. Elle est intervenue en avril 2020. Il permettra aux Autorités communales de guider le développement territorial durant les dix à quinze prochaines années.

Projet de construction de bâtiments communaux

Les parcelles dites « Gaston Olivier » n° 902 de 812 m² et n° 2735 de 264m², représentent un ensemble de 1'074 m² au centre du village, qui a été acquis par la commune en 2018. L'Exécutif a reçu une offre pour effectuer une étude de faisabilité, étudiée par la commission financière. Il s'agit d'une étude pour la rénovation ou la transformation de la parcelle réunie, qui comporte une maison à conserver et un petit terrain sur lequel la commune prévoit d'ériger un bâtiment neuf. Le hangar a été inscrit sur la liste des bâtiments répertoriés à l'inventaire cantonal, ce qui engage à une transformation dans le respect des législations en vigueur.

Future structure pour l'enfance et les associations : l'étude de faisabilité

En mai 2019, un crédit est voté, destiné à une étude de faisabilité pour l'ensemble du projet. En cas de réalisation du projet, celui-ci sera intégré au crédit principal afin d'être amorti conjointement. Ce dossier est au cœur des préoccupations communales qui souhaitent créer des locaux pour les besoins futurs.

Parcelle Gardy

Un concours conforme aux marchés publics (AIMP) a été mis sur pied pour la construction d'une caserne intercommunale, à la voirie et à une déchetterie.

Future caserne intercommunale : l'étude et les appels d'offre sont lancés

En décembre 2019, le Conseil municipal vote le crédit d'étude pour cette construction. L'objectif est d'instruire la demande d'autorisation de construire ainsi que les dossiers d'appels d'offres jusqu'à l'autorisation de construire pour déterminer le crédit d'investissement global.

A noter, le transfert d'un actif du patrimoine financier au patrimoine administratif. La parcelle De-Westerweller étant exclusivement d'utilité publique (1'436m² de cheminement piétonnier et 50m² représentant une surface de dépôt de la voirie). D'autre part, le projet de la route de Pressy 5 a été refusé par la commune ce qui a amené les requérants à présenter un nouveau projet.

Travaux

Structures et travaux communaux

Au cours de l'année, un contrôle systématique du financement et du fonctionnement a été demandé lorsque d'importants travaux ont dû être effectués sur les bâtiments communaux, notamment en respect des procédures internes.

Dans le bâtiment scolaire, de nouveaux luminaires LED ont été installés dans une classe sur les huit existantes et ceci à titre d'essai. La réalisation définitive s'effectuera en 2020 et son coût inscrit au prochain budget de fonctionnement.

Le chauffage à distance étendu au quartier de l'Esplanade

Dans l'ancienne école, une étude élargie a été engagée afin de remplacer la chaudière à mazout par un chauffage à distance depuis la chaufferie de l'Esplanade. Toutes les installations des services, canalisations et autres ont été prévus et des attentes techniques ont été mises en place.
Le raccordement définitif sera effectif en juillet 2020.

L'énergie photovoltaïque pour une autoconsommation des bâtiments communaux

Le projet d'installation de panneaux photovoltaïques prend forme sur la toiture du centre communal. Des travaux conséquents ont été entrepris durant les deux mois d'été. 200 m^2 de panneaux solaires ont été installés, ils font partie du concept énergétique de l'Esplanade capable de fournir l'électricité pour l'éclairage des communs des immeubles, de la salle communal et de la nouvelle école. Le surplus est revendu aux SIG (20%).

L'Administration communale a réalisé la révision du règlement communal du cimetière en vigueur depuis 2005. Le nouveau règlement a été presque entièrement révisé, suite à l'actualisation des formulations, et entre en vigueur en janvier 2019 par un vote du Conseil municipal.

Culture, patrimoine et manifestations communales

L'inauguration de la place et de ses fondations romaines a donné lieu à un événement. Les aînés ont bénéficié à quatre reprises d'une sortie agrémentée d'une visite et d'un repas. Les Promotions au parc et le marché de Noël ont été réadaptés avec succès et l'événement biannuel "Musiques au Parc" a connu une affluence constante.

La commission d'attribution culture est en lien avec la commission jeunesse et sports. En raison de la nécessité des procédures internes, des séances se sont tenues avec le Secrétaire général a.i.

Fonds culturel entériné

Le « Fonds culturel de la commune de Vandœuvres » est destiné à la promotion et à la mise en œuvre de projets culturels initiés par ou pour la commune. Le fonds est alimenté par un capital initial de dotation et par une subvention annuelle prévue au budget de fonctionnement à partir de 2020. Il est également alimenté par les revenus de sa fortune, les legs et autres dons.

Toute décision relative à la mise à contribution du fonds est du ressort de l'Exécutif. Pour une mise à contribution du fonds supérieure à Fr. 50'000.-, un projet de délibération est présenté au Conseil municipal,

Une trentaine d'activités culturelles soutenues par la commune

Subventions culturelles 2019

Mise en voix
Ciné Transat
Festival Puplinge Classique
Chœur de Vandœuvres Choulex Colgny
Jazz sur la plage
Esprit festif
Association Tourne disques
Compagnie Esperluette
Concerts de Jussy
Association pour la sauvegarde du Léman
Chœur de Meinier
La Manivelle
Maisons Mainou
Mise en voix
Pilz Pahu
Plein les Watts
Sonar
TF Gospel Academy festival
Ya tu sabes festival
Orgue du collège Claparède
Association Caramel y limon
Association des jeunes anièrois
Association des orgues d'Hermance
Théâtre Crève-Cœur
Radio Vostok
Célébration du 1 juin au Port noir
Théâtre Circule Thônex
Théâtrochamp
United Misc Foundation

Manifestations communales

En février, les Promotions citoyennes ont rassemblé les jeunes devenus majeurs autour d'un apéritif en présence de Conseillers municipaux.
Le marché du mardi sur la place du village a repris à fin février, avec un café croissants.

Le 11 avril, a eu lieu l'inauguration de la place du Village et ainsi la mise en valeur de la villa gallo-romaine. Le public a pu découvrir la maquette en bronze et l'application Vandœuvres sur Google play ou sur App Store pour visiter virtuellement les lieux.

Le site mis à jour lors de la réfection de la place du Village, étudié par les archéologues puis recouvert est inauguré en présence des Autorités.

En mai, la commune a organisé un tournoi de bowling pour les jeunes âgés de 13 à 19 ans qui a réunit 21 jeunes. Le Genève Marathon 2019 a traversé le territoire communal et bénéficié de l'organisation des bénévoles. Enfin, les deux concours hippiques organisé sur la commune reçoivent un parrainage des autorités communales.

En mai, la Marche « Au détour du chemin » a rassemblé 121 participants dont 70% de nouveaux inscrits. Il s'agit d'une balade de découvertes sur le thème du développement durable entre Cologny et Vandœuvres. Ce périple écologique et culturel est organisé conjointement par les 2 communes et enrichi de brèves allocutions de spécialistes et de la présentation du projet Mobilitri.

En juin, la soirée de Vandoeuvres au théâtre Le Crève-Coeur a permis d'assister à une représentation d' «Un diamant dans le coeur ».

Les concerts en plein air de "Musiques au Parc" ont réuni, du 25 au 28 juin, tous les soirs, plus de 250 personnes. Pendant 4 soirées, 4 ambiances musicales différentes (latino, jazz, variétés, danse) ont attiré un large public.

Succès de "Musiques au Parc" organisées sur 4 soirées

Les Promotions au parc ont été repensées sans cortège. La nouvelle organisation sous la grande tente a eu du succès et a été appréciée également par les pompiers, les Vand'œuvriennes et la fanfare invitée, qui ont pu assister à la cérémonie.
La Fête du 1er Août s'est tenue au parc de la Mairie, avec plusieurs stands de nourriture, une démonstration de lutte et des animations musicales.

"Clean up Day"

En septembre, la journée « Clean-up Day » a été honorée et l'école de Vandœuvres a participé à cet événement dans le but de nettoyer la commune, avec plus de 130 élèves de 1P à 8P encadrés par des enseignants et des parents volontaires. Ils ont effectué un ramassage de déchets dans les forêts, les cours d'eaux et les champs pour ensuite les déposer sur une grande bâche et les trier.

En novembre, le marché de Noël a été organisé sur deux jours, un petit concert le vendredi soir, une crèche vivante, des contes pour les enfants au Temple et la proclamation de la Compagnie de 1602.

Evénements pour les aînés

Habituellement à plusieurs reprises dans l'année, il est proposé aux aînés, des rencontres au cours desquelles sont organisés des visites suivies d'un repas. En automne 2019, deux événements se sont succédés.

- En janvier a eu lieu le traditionnel déjeuner des aînés et loto, avec en préambule, une présentation de la Police de la Pallanterie pour prévenir des vols à l'astuce et de leurs variantes.
- En juin, 60 aînés ont participé à la sortie à l'Abbaye de Saint-Maurice, la visite a été suivie d'un repas pris dans le réfectoire des lieux, arrosé du vin des chanoines.
- En octobre, la sortie des aînés au Château de Penthes proposait une visite et un repas au restaurant du château. Elle fut suivie d'une sortie aux Automnales de Palexpo en novembre.

Mêlant visites culturelles et convivialité, ces sorties annuelles sont organisées par l'Administration communale et rassemblent de nombreux retraités de la commune, dans une optique de politique de proximité.

Les aînés encouragés à participer à la vie sociale et culturelle

Energie et environnement

La commune s'est attelée à deux dossiers: la mise en place de la Ptite poubelle verte et le futur centre de récupération mobile Mobilitri. D'autre part, elle travaille sur la réduction de consommation d'eau et de chauffage et développe l'énergie solaire.

Voirie

Une nouvelle loi de gestion des déchets se met en place au niveau cantonal : diminution des déchets à la source, amélioration du tri et du recyclage, traitement des déchets sur le territoire et collaboration pour la réduction du plastique. En octobre 2019, se tient la présentation du plan cantonal de gestion des déchets 2019 – 2024.

Implication dans le projet Mobilitri

Mobilitri est un futur centre de récupération mobile qui remplacera à terme le ramassage des encombrants. Le lancement est prévu pour janvier 2020 pour ces déchetteries mobiles qui se déplaceront sur plusieurs communes à raison de 3 fois par semaine en plus d'un samedi afin d'y déposer toutes sortes de déchets et les encombrants (auparavant d'espaces de récupération ESREC).
Pendant une période de transition, les encombrants seront levés une fois par mois en plus du parcours habituel. Ce système permettra de centraliser tous les déchets récoltés et de les transporter dans des convois regroupés dans le but de diminuer drastiquement les émissions de CO^2. Il s'agit d'une remorque permettant d'emprunter toutes les routes et chemins en changeant de place tous les jours sur des emplacements identifiés. Le parcours mensuel du ramassage Mobilitri sera à disposition sur une application mobile et un numéro vert.

La subvention du canton, de Fr. 200'000.- par an à titre d'essai sur 3 ans, est soumis à 3 conditions : l'unanimité des communes concernées, les entreprises payent le transport et l'élimination de leurs déchets et la mise en place d'une collecte des déchets de cuisine au niveau communal.
La commune génère la plus grande quantité de déchets incinérables par habitant du canton avec 269 kg/an (Canton 203kg/an)

Mise en place de Ptite poubelle verte (PPV)

Dès avril, la commission travaille sur la mise en place de la Ptite poubelle verte (PPV) destinée aux déchets de cuisine et de points de collectes afférents. Une commande de 300 PPV a été passée.

Energie

La commune avait commandé un rapport sur la consommation d'énergie, afin de mettre en place une comptabilité énergétique des bâtiments publics avec EnerCoach de Suisse Energie. Un bilan EnerCoach préconise de mettre en séparatif les eaux employées pour l'arrosage, déjà réalisé pour le parc de la mairie, sauf les terrains de football, dans un but d'économie de frais sur la taxe d'épuration.

Mise en pratique des recommandations en matière d'énergies

De plus, le rapport propose de remédier aux consommations plus importantes en matière de chauffage des anciens immeubles locatifs de la commune, notamment par une meilleure isolation, enfin de préparer un dossier pour la labélisation basique « Cité de l'Energie ».

Introduction de l'énergie solaire

En mai, un audit a été commandé sur les panneaux photovoltaïques afin de savoir où les placer et quelle sorte choisir. Les panneaux solaires des immeubles de l'Esplanade ont été posés pendant l'été sur 3 superficies de 200m². Un écran d'information sera

placé au-dessus de l'entrée du foyer communal afin d'informer de la production journalière d'électricité des panneaux solaires dont les 84% de production contribueront aux besoins en énergie de la commune (auto-consommation).

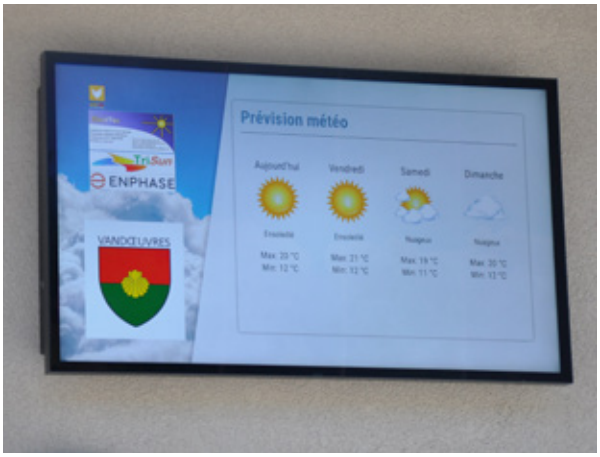

Environnement

Le document « Actions de Vandœuvres en faveur de l'environnement » sera actualisé avec une liste des actions en cours ou récemment terminées.

- L'Administration communale a commandé une vaisselle lavable qui pourra être utilisée pour les manifestations communales. Cette vaisselle en plastique (assiettes, verres, couverts) réutilisable, consignée et lavable sera utilisée dès 2020.
- Un sondage est prévu concernant des potagers publics en bacs à cultiver sur le Mail.
- Une commande de cendriers est passée afin d'éviter le littering des mégots. L'installation de cendriers aux 7 arrêts de bus, ainsi qu'aux deux caisses du parking est effectuée.
- Le Conseil municipal décide de poser une centaine de pastilles de sensibilisation « Ne polluez pas nos eaux »: le matériel et la main d'œuvre sont inscrits au budget. Au printemps 2020, la voirie va déployer la pose des pastilles sur les bouches d'égouts (pas reliées aux eaux usées, les déchets aboutissent directement dans un ruisseau ou le lac) et à des endroits stratégiques et fréquentés.
- Le remplacement de l'éclairage de l'école a débuté par l'installation dans une classe d'un nouveau système d'éclairage LED. Sept classes restent à équiper pendant les vacances scolaires, malgré une charge en matière de logistique, de temps et de coûts. La commune touchera une subvention cantonale de 10% des frais.
- « La nuit est belle » a eu lieu le 26 septembre, l'extinction de l'éclairage public dans les communes du Grand Genève et l'agglomération transfrontalière a permis l'observation de la voûte céleste.

Achats et travaux de réalisation

Réduction de l'éclairage public

Vandœuvres a réduit l'intensité de son éclairage de 30% entre minuit et 5h00. D'autre part, elle a progressé en matière de luminaires LED, préservant notamment les corridors biologiques indispensables au maintien de l'équilibre écologique.
La commune réfléchit à l'éclairage public dynamique : détecteurs de mouvement, suppression des points lumineux inutiles, utilisation de matériaux réfléchissant, éclairages vers les arbres et haies proscrits. La réduction de plus de 66% de l'éclairage public en 10 ans grâce au LED est réalisée, alors que le total des luminaires sur la commune a augmenté.

Financière et administrative

L'année est marquée par l'entrée en vigueur du nouveau système de contrôle interne dans un contexte administratif en sous-effectif. Une restructuration complète de l'Administration, de la gestion comptable et des outils de gouvernance se met en place au cours de l'année.

Exercice 2018

Le Conseil municipal a voté l'approbation des comptes annuels de la commune pour l'exercice 2018. Le total des revenus est de Fr. 14'797'000 (en hausse de 32%, par rapport au budget 2018) et des charges de Fr. 11'923'620 (en hausse de 10%, par rapport au budget 2018), l'excédent de revenus du résultat opérationnel s'élevant à Fr. 2'874'015. Des dépassements significatifs - d'un total de l'ordre de Fr. 320'000.- sont également à noter dans les travaux de rénovation des immeubles du patrimoine financier. Ces travaux sont ordonnés par les régies en coordination avec l'Exécutif.

Budget 2019

Le budget de fonctionnement 2019 établissait pour un montant de Fr. 10'751'447 aux charges et de Fr. 11'009'210 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 257'763.

- En mai, le Conseil municipal vote pour l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 25'000 relatif à la révision du PDCom pour couvrir les travaux encore à effectuer.
- Le délibératif se prononce pour le financement d'une étude de faisabilité concernant la rénovation du bâtiment Olivier, d'un crédit de Fr. 50'000 destiné à cette étude.
- Il vote le transfert de la parcelle De-Westerweller du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de Fr. 1.- représentant la valeur comptable de la parcelle.
- Il se penche sur une liste de dépenses pour lesquelles un crédit supplémentaire devrait être demandé, à savoir d'installer un wifi sécurisé à la Mairie, d'acheter de la vaisselle réutilisable pour les manifestations, d'effectuer une étude pour le revêtement et l'éclairage du chemin Fol, d'acheter 500 poubelles vertes de cuisine et 15 cadenas pour celles-ci.
- En septembre, le Conseil vote trois crédits supplémentaires concernant les charges de personnel selon les besoins de réorganisation de la Mairie.
- Le législatif ouvre au Maire un crédit de Fr. 292'800 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements. Il vote un crédit supplémentaire de Fr. 46'000 pour le mandat de régie en décembre.
- En décembre, la décision est prise de procéder à une étude pour la construction du bâtiment intercommunal des sapeurs-pompiers de Choulex et Vandœuvres ainsi que d'un centre de voirie et d'une déchetterie communale, avec un crédit de Fr. 580'000 destiné à cette étude.

Enveloppe budgétaire de l'Esplanade

Le point de situation à fin mai concernant les dépenses de l'Esplanade montre des prévisions d'emprunt révisées à la baisse. Si les coûts sont maîtrisés, un report de l'entrée en fonction des immeubles, fixé initialement à octobre, se réalisera en décembre 2019. Le montant du devis général se monte à Fr. 28'500'000 (dont 24'700'000 ont été adjugés), les aménagements extérieurs et différents frais de finitions seront gérés en 2020.

Budget maîtrisé de l'Esplanade

La préparation du budget 2020 a demandé un travail particulier en raison de la nouvelle organisation. Différents points doivent être pris en compte : les charges de personnel dès le début de l'année 2020, l'entretien des bâtiments du patrimoine administratif car des travaux sont à entreprendre. Cela concerne particulièrement le centre communal suite aux travaux effectués dans le cadre de l'Esplanade. Pour ce complexe immobilier, les charges dues au fonctionnement des immeubles, seront comprises dans le budget de fonctionnement de la Mairie.

Budget 2020 : augmentation des revenus et nouveaux investissements

Aux revenus, de nouvelles recettes locatives des 3 immeubles proviendront des locataires de l'Esplanade qui emménagent en décembre 2019 ainsi que des recettes d'habitants supplémentaires dans les autres bâtiments.

Des investissements de Fr. 4,9 millions sont prévus, entre autres pour le projet Gardy de la caserne intercommunale et les travaux autour du centre communal, pour le chemin de l'Abri et pour un véhicule utile au déneigement des trottoirs étroits et des cheminements.

Diminution du centime additionnel de 2 points

En novembre, le Conseil municipal vote le budget de fonctionnement et d'investissement 2020 qui présente un montant de Fr. 13'031'992 aux charges et de Fr. 13'079'728 aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 47'736. Il fixe le taux des centimes additionnels pour 2020 à 29 centimes et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100 %. À noter la diminution du centime additionnel communal 2020 de deux points le ramenant de 31 à 29 centimes.

La réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) entre en vigueur le 1er janvier 2020, elle vise en premier lieu la suppression des régimes fiscaux privilégiés, applicables sur le plan cantonal et communal qui aura également des répercussions.

Administration communale

La révision du statut du personnel a été engagée pendant l'année. L'avis d'un avocat spécialisé a été requis pour recevoir des conseils sur la base du travail de la sous-commission en charge du projet et établir une grille salariale adéquate. Un travail a été réalisé pour mettre les cahiers des charges des collaborateurs à jour, leurs dossiers personnels ainsi que leurs évaluations.

Révision du statut du personnel

Le personnel a été consulté. Le Conseil municipal a voté ainsi l'approbation du nouveau statut du personnel et l'échelle des traitements en décembre. Les Conseillers municipaux devront se prononcer dès janvier 2020 sur l'indexation des salaires de 0,4%.

Refonte des ressources humaines

Un mandat d'audit a été commandé en été afin de présenter une proposition de restructuration de l'Administration communale. Celui-ci a révélé certaines améliorations et modernisations à entreprendre. Des axes se sont dégagés : clarifier les responsabilités et rôles respectifs entre le délibératif, l'exécutif et l'administration et préciser l'organigramme, les cahiers des charges et les procédures internes. Ces mesures se traduisent par l'engagement d'un Secrétaire général ad interim sur mandat dans un premier temps. La commune devra engager un-e Secrétaire général-e sur la base d'une analyse des compétences nécessaires à cette fonction et mettre au concours le poste de manière à disposer de plusieurs candidatures.

Secrétaire général a.i. sur mandat

Mme Rivollet s'occupa du secrétariat général alors que Mme Maia s'occupa de la partie technique en l'absence du Secrétaire général titulaire. La société K-synergie (Kunz) a été mandatée dès l'été 2019 pour assumer entre d'autres missions, cette tâche de réorganisation. Après un processus de recrutement durant l'année, M. Moreno a été engagé en janvier 2020, comme responsable technique.

Ces changements sont le fruit d'analyses sur les besoins en termes de nombre de collaborateurs, de compétences techniques et de locaux nécessaires à la bonne marche de l'Administration.

Gouvernance

Un audit de gouvernance a été ouvert en mai 2019 par la Cour des comptes, sur l'organisation et le fonctionnement de la commune. L'Exécutif a été proactif dans le rendu de documents, les entretiens et les tests. La Cour des comptes a rendu son rapport le 15 octobre, sur lequel l'Exécutif a accepté les constats et recommandations énoncées. La Cour des comptes a émis 7 recommandations générales dont certaines seront à mettre en place par l'Exécutif actuel et deux adressées au prochain Exécutif (juin 2020). L'objectif de la mission a été de s'assurer que l'organisation et le fonctionnement de la commune de Vandœuvres permettent de réaliser les politiques publiques de manière efficace et que la commune dispose de procédures et des directives en matière de ressources humaines, de finances et d'achats.

La synthèse reprend les constats et délivre 7 recommandations

Recommandations

- Faire appel, durant la période transitoire (soit jusqu'en juin 2020), à un responsable de l'administration ad intérim pour la gestion des différents projets en cours ;
- Réduire son implication dans la gestion opérationnelle au strict nécessaire afin de ne pas empiéter sur les attributions des personnes en charge des activités opérationnelles et de permettre au responsable ad intérim de remplir ses fonctions de supervision de l'Administration ;
- Adapter l'organisation de l'Administration en mettant en place les actions suivantes : procéder à l'analyse des besoins en personnel et locaux, et, traduire l'organisation de la commune dans un organigramme avec les fonctions et les rattachements hiérarchiques
- S'assurer que la mise en place du système de contrôle interne (SCI) se déroule de manière conforme aux objectifs fixés ainsi que présenter les résultats des travaux aux collaborateurs, et si besoin est, aux membres du Conseil municipal ;
- S'assurer que les dispositions légales et réglementaires ainsi que les directives internes sont appliquées en matière de gestion des liens d'intérêt, d'achats de biens et services et de conduite du personnel ;
- Se doter d'outils de pilotage qui peuvent prendre la forme de tableaux de bord ;
- Appliquer et respecter, en tout temps et dans toutes les situations, les dispositions légales et réglementaires.

L'Exécutif a pris des mesures en engageant un mandataire afin de revoir l'organisation et ses lacunes et faire avancer la mise en place d'un système de contrôle interne.
En automne, le mandataire a présenté la réorganisation de l'Administration communale, notamment la nouvelle gouvernance, l'organigramme et les ressources humaines, les outils de pilotages (tableaux de bord) et le programme Optimiso.

Nouveau pilotage de l'Administration

- Sur le plan des ressources humaines, elle comprend 23 mesures, accompagnées de séances hebdomadaires du personnel administratif, un système de contrôle du temps de travail des collaborateurs, chaque collaborateur ayant sa fiche, sa fonction et ses missions.
- La mise en place du système comptable MCH2 se poursuit en lien avec le système de contrôle interne. 50 procédures seront préparées.
- Le processus prévoit l'établissement de 6 risques notoires. Le travail a commencé en début d'année et prendra plusieurs mois pour établir la liste des risques encourus et les processus pour les éviter.
- Il prévoit différentes tâches comme remettre les archives en ordre, valider les fournisseurs, établir un plan des investissements et permettre le lien de chaque Conseiller avec le Service intercommunal d'informatique (SIACG box).

Des mesures RH, des procédures administratives et comptables, l'analyse des risques

Le but est de garantir l'exactitude et l'intégrité des enregistrements comptables et disposer des informations financières fiables en tout temps. La première phase a été organisée pour identifier les activités, les prestations, leurs risques, les mesures de correctives. La seconde phase entamée en 2019 concerne la formalisation du système de contrôle interne (SCI) par le biais de procédures, afin d'atteindre une gestion autonome par la commune.

Sécurité et mobilité

Sécurité

Dès le mois de mars, la question du port d'armes à la police municipale est renvoyée à la commission sécurité et mobilité, qui se prononce contre. Par contre, la mise en place d'une politique « tolérance zéro » pour les incivilités a été décidée sur la commune. Toutefois, le rapport annuel du poste de police cantonal de la Pallanterie dénombre 24 cambriolages dont 8 tentatives en 2019.
Une soirée « sécurité informatique » est organisée pour la sensibilisation des habitants et un tous-ménages a été distribué avant l'été concernant les tentatives de cambriolages.

Un nombre d'infractions stables grâce à l'information

Un souci a été porté sur le matériel de secours à disposition. En 2019, les anciens défibrillateurs ont été remplacés par 6 nouveaux, dont un à l'APM. Trois défibrillateurs extérieurs sont désormais installés aux emplacements suivants : Locaux communaux, route de Pressy 4 ; Mairie, route de Vandœuvres 104, à la Salle polyvalente et voirie-feu, route de Meinier 24. Les défibrillateurs, à disposition de tous, sont reliés au 144 et peuvent être géolocalisés par une application. Au cours de l'année, certains membres du personnel et de l'Exécutif ont suivi une formation conjointe.

Sapeurs-pompiers

Le Conseil municipal a voté la création du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres.
Les 2 commissions sécurité et mobilité de Vandœuvres et de Choulex se sont réunies afin de travailler à la fusion des compagnies de sapeurs-pompiers. Il s'agit d'un groupement conforme à la loi sur l'administration des communes (LAC). La fusion ne change rien sur le terrain mais permet une seule équipe décisionnelle pour 2 entités. En octobre, le Conseil municipal vote la création du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres. La part financière est de 60% pour Vandœuvres sur un ratio habitants/hectares.

Le Groupement intercommunal adopté

La nouvelle gouvernance des sapeurs-pompiers professionnels (SSP) prévoit d'intégrer des membres des Exécutifs des communes et du SIS. En décembre, le législatif vote la désignation de 2 membres du Conseil municipal pour siéger auprès du nouveau groupement.
Le SSP prévoit des effectifs de pompiers professionnels doublés d'ici 2030 avec un fort investissement dans la formation. Toutefois, une campagne « les pompiers volontaires recrutent » a été organisée en 2019.

Un travail important accompli lors des intempéries de juin 2019

Les intempéries du 15 juin 2019 ont occasionné 18 inondations et 11 arbres touchés. Les sapeurs-pompiers de Choulex-Vandœuvres ont réalisé 23 interventions sur la commune et ont bénéficié de la solidarité de Jussy et Cologny. La commune est en charge des drainages agricoles qui doivent être refaits et bénéficiera d'une participation financière du canton. Suite aux intempéries de juin, les collecteurs des parcelles agricoles sont endommagés. Une étude est entreprise pour y remédier et une partie des travaux sera à la charge du canton et des propriétaires agricoles et budgétisée en 2020.

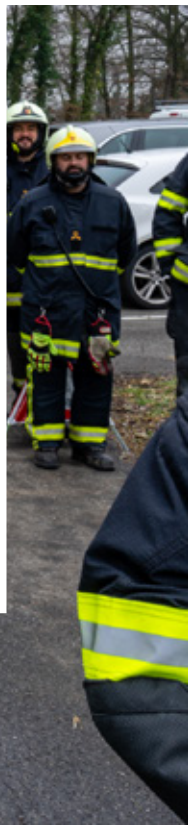

Mobilité

Les Autorités continuent de se battre pour diminuer sensiblement le trafic sur les routes et chemins communaux. ainsi que le trafic des camions à Crëte, en constante évolution. Elles sont également actives pour défendre les intérêts de ses habitants concernant le réseau de transports publics.

Mise en double impasse

Régulation du trafic et entretien des routes
Un arrêté avait mis en double impasse le **chemin des Buclines** jusqu'au début 2020. Un envoi de tous-ménages a été adressé aux communiers pour les informer. La mise en double impasse installée à l'essai pendant 12 mois écoulés devrait être pérennisée car elle a montré son efficacité pour éviter le trafic pendulaire.

Projet d'ingénierie routière

La Mairie a modifié le tracé du **Chemin de la Blonde** et aménagé une zone 30 km/h mais cette voie continue d'être empruntée par de nombreux automobilistes souvent en excès de vitesse. Les habitants ont été invités à débattre pour trouver des solutions et des mesures éventuelles à prendre. Une demande a été adressée à l'OCT afin d'interdire d'emprunter cette voie à l'heure de pointe du matin, pendant un laps de temps.

Remplacement du seuil

En 2018, la création d'un seuil et d'un plateau surélevé et le renouvellement du revêtement des trottoirs ont été engagés.

Les demandes d'éclairage au chemin de la Troupe et au **chemin de l'Abri** sont abordés et seront traités sur le budget 2020.

Renforcement de la signalisation

Sur le **secteur Cocuaz**, des mesures de régulation du trafic sont engagées. La décision est prise de repeindre des marquages au sol et d'en ajouter pour indiquer la limite 30km/h (dès 2006) incitant les automobilistes à ralentir malgré l'absence de coussins berlinois.

Réalisation d'un espace dépose-minute

Les Autorités ont tenté de trouver une solution aux problèmes de bouchons journaliers à la **route de Meinier**, causés par les parents déposant leur enfant à l'école. Dès 2020 et l'achèvement de l'Esplanade, une zone dépose-minute est prévue aux abords de l'école et diminue ainsi l'encombrement matinal.

Jeunesse et sports

La commune a mené à bien les révisions des fonds « Ecole » et « Bienfaisance » - dont les règlements ont été approuvés par le Conseil municipal. Un groupe de travail a travaillé sur les subventions jeunesse et sports, qui ont soutenu une vingtaine d'organisations en 2019.

Pour la soirée de fin d'année des 8P, les élèves ont été invités à une des soirées musicales du parc et ont partagé un repas précédant le concert. Les promotions se sont déroulées sous la tente du parc de la Mairie et du « cèdre-brumisateur », car la salle communale était inaccessible en raison des travaux de l'Esplanade. En septembre, les enseignants ont réparti les élèves pour un ramassage des déchets dans la commune. Cet acte citoyen et pédagogique a permis de récolter plus 1'000 mégots dans le village.

Les « Promotions au parc » demeurent un événement incontournable

Les deux garderies que comptait la commune ont dû remédier à un problème de signalisation. Depuis, l'association Pop e Poppa a repris la gestion de la garderie Le réaménagement des garderies se fait en accord avec le SASAJ et le Toboggan proposera un élargissement des horaires dès la rentrée scolaire d'août 2020.

Pour les cuisines et animations parascolaires, le restaurant scolaire « Sel&Poivre » a poursuivi la préparation des repas appréciés. En octobre, le Conseil municipal vote les nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire. Les coûts sont constitués des participations financières des familles et de la contribution annuelle de la commune, ainsi que de subventions.

La présence des patrouilleuses scolaires sera étendue à 4 sites

Une rotation des patrouilleuses scolaires a été effectuée et un poste supplémentaire est prévu devant le centre communal. Les patrouilleuses scolaires seront présentes sur 4 sites dès 2020, enfin leur horaire et leur salaire seront annualisés.

Selon le système de contrôle interne, un groupe de travail a été créé pour travailler sur la méthodologie de subventionnement des différents clubs de sports et jeunesse. Un fonds concernant le tennis devra être créé.

Information et publications

Les habitants sont régulièrement informés par le biais du journal trimestriel la « Coquille » qui retrace la vie communale et communique diverses informations saisonnières. La commission Information et publications a poursuivi la rédaction des numéros. Des statistiques du site internet répertorient également les documents les plus téléchargés, notamment les abonnements pour la mobilité CFF et TPG.

Le journal communal existe en version papier et électronique

Vandœuvres profite d'une connexion facile et de bonne condition. Toutes les cabines à moins de 250m de chaque habitation bénéficient d'une vitesse accélérée d'accès à internet jusqu'à 500Mbit/s. La commune réfléchit à doter le site internet communal d'un moteur de recherche. De même, les Conseillers municipaux s'intéressent au système de partage des informations sur une plate-forme collaborative, avec une garantie de sécurité informatique.

187 édifices d'une valeur patrimoniale relevés sur la commune

Une séance de la Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme s'est tenue en octobre, élargie à l'ensemble du Conseil municipal, afin de présenter le recensement patrimonial communal par 3 représentants de l'Office du Patrimoine et des Sites (OPS). 19 bâtiments exceptionnels sont relevés et les 13 plus notoires sont à découvrir sur http://genevepatrimoine.ch/fiches.

L'Office du patrimoine et des sites a procédé au recensement de tous les bâtiments construits depuis plus de 30 ans à Vandœuvres. Au final, cette enquête - démarrée en 2017 et achevée en 2019, distingue de nombreux édifices présentant une valeur patrimoniale selon des critères historiques, architecturaux, artistiques et de situation. Surtout ces bâtiments offrent une nouvelle lecture de l'histoire du territoire communal et de l'évolution de sa population.

Ancienne chapelle, Princes 82
Ancienne dépendance, Jacques Rutty s.n._bat. 20
Ancienne dépendance agricole, Jacques Rutty 4B
Dépendance agricole, Vandoeuvres 95
Ecurie, Jacques Rutty 4A
Maison de maître dite Chougny-Fontaine, Jacques-Rutty 4
Maison de maître dite Maison Morin, Vandoeuvres 76
Maison de maître, Choulex 43
Maison de maître, Peutets 11
Maison de maître, Peutets 4
Maison de maître, Princes 80
Maison de maître, Vandoeuvres 84
Presbytère, Vandoeuvres 4

Groupements communaux

Compagnie des sapeurs-pompiers

Au 31 décembre 2019, la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres comptait dans ses rangs un capitaine, deux lieutenants, un sergent-major, un fourrier, trois caporaux, deux appointés et huit sapeurs pour un total de dix-huit membres.
Le chef d'intervention et/ou le groupe d'intervention ont été engagés soixante-sept fois[1], quarante-deux interventions sur la commune de Vandœuvres et vingt-cinq sur les communes partenaires. Cette augmentation du nombre d'interventions s'explique notamment par la météo de mi-juin.
Le 15 juin en fin d'après-midi, un orage dévastateur s'est abattu sur le canton et la région. Selon Météo Suisse, plus de 31 litres de pluie sont tombés par mètre carré en région genevoise et les rafales ont atteint 79,2 km/h avec des grêlons de 3 à 5 cm de diamètre. Le groupe d'intervention Choulex-Vandœuvres, composé de vingt sapeurs durant le week-end en question, est intervenu à trente reprises en 24 heures.
La formation de base ou continue a été dispensée au centre d'instruction feu et protection civile de l'OCPPAM[2]. Certains membres de la compagnie ont participé aux cours suivants : deux cours pour la conduite de véhicules du service du feu, deux cours techniques pour officiers, une école de protection respiratoire et un cours tronçonneuse.

La compagnie 50 a effectué cinq exercices de compagnie, un exercice dans le cadre du partenariat ChoColVan[3], six exercices pour porteurs d'appareils respiratoires, un test de performance physique et un contrôle des prises d'eau pour la lutte contre l'incendie.

La préparation à la fusion des compagnies de Choulex et Vandœuvres a occupé une grande place dans le programme annuel. Cette nouvelle compagnie assurera l'ensemble des missions dévolues aux pompiers volontaires sur les deux communes.

L'association des sapeurs-pompiers de Vandoeuvres <50>, organise depuis 2014 toutes les activités sociales pour les membres actifs et certains retraités de la compagnie. Elle participe à la vie communale sous différents aspects, notamment lors de manifestations.

Capitaine Mathieu Cugno, 079 251 49 51
m.cugno@cp302.ch
www.cp302.ch

[1] Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés
[2] Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
[3] Partenariat des compagnies volontaires des communes de Choulex, Cologny et Vandoeuvres

Fête du 1er Août à Vandœuvres

Club de bridge de Vandoeuvres

Une saison brutalement interrompue…

L'année 2019-2020 avait repris selon le rythme habituel chaque jeudi dans le local du centre communal. Puis, le coronavirus a obligé la commune à fermer les locaux mis à disposition…
Depuis avril 2020, le club de bridge est donc en sommeil !
Cela n'a pas empêché les membres de se montrer solidaires avec les plus démunis et de verser une somme substantielle à la Chaîne du Bonheur...
Dans l'attente du feu vert communal pour la reprise des activités, le comité se tient les pouces pour que la prochaine saison ne soit pas perturbée. On joue en alternance : un jeudi TOURNOI, un jeudi PARTIES LIBRES.

Pour mémoire, le club est ouvert chaque jeudi scolaire de 13h30 à 18h.
Celles et ceux qui s'intéressent au bridge peuvent demander des renseignements au président Michel Hagmann 022 348 21 39.

Rapport des activités de l'ORPC Seymaz

Période allant de mars 2019 à août 2019

Interventions au profit de la collectivité

• **Cours de cadres « Courir pour aider » et « Tour de Romandie », du 3 mai 2019.** Ce cours avait pour but de préparer au mieux les courses précitées.

• **Cours IPC « Courir pour aider », du 4 mai 2019.**
Mission accomplie une fois de plus avec plaisir et avec une belle complicité avec la compagnie 36.
Pour ce cours, nous avions convoqué 49 astreints.
Bilan : 26 présents, 11 excusés et 12 défaillants.

• **Cours IPC « Tour de Romandie », du 5 mai 2019.**
Nous avons sécurisé les postes qui nous étaient confiés.
Pour ce cours, nous avions convoqué 30 astreints.
Bilan : 16 présents, 6 excusés et 8 défaillants.

• **Cours de cadres « Marathon for Unicef » du 10 mai 2019.**
Ce cours avait pour but de préparer au mieux l'intervention pour la collectivité Marathon for Unicef.

• **Cours IPC « Marathon for Unicef », du 12 mai 2019.**
Nous sommes intervenus pour sécuriser le parcours du Marathon. Organisation impeccable comme d'habitude.
Pour ce cours, nous avions convoqué 47 astreints.
Bilan : 28 présents, 9 excusés et 10 défaillants.

• **Cours de cadres « Ecotrail » du 31 mai 2019.**
Ce cours avait pour but de préparer au mieux l'intervention pour la collectivité Ecotrail.

• **Cours IPC « Ecotrail », du 1 juin 2019.**
Nous sommes intervenus pour sécuriser le parcours de l'Ecotrail. Tout s'est passé correctement. Pour ce cours, nous avions convoqué 25 astreints.
Bilan : 17 présents, 6 excusés et 2 défaillants.

Cours de répétitions

• **Les 27 et 28 mars 2019, entretien des constructions.**
Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

• **Cours de cadres, FoRE du 3 avril 2019.**
Ce cours avait pour but de préparer au mieux le cours du 4 et 5 avril.

• **Cours de répétition, FoRE, du 4 et 5 avril 2019.**
Ce cours était un exercice grandeur nature avec des figurants et les sapeurs-pompiers de Meinier.

• **Cours de répétition, contrôles périodiques des abris et PBC, du 27 au 28 mai 2019.**
Ce cours avait pour but de vérifier les abris antiatomiques.
Et d'avancer dans la mise à jour des fiches de sauvetage pour la Protection de Biens Culturels.

• **Cours de répétition, entretien des constructions, du 3 au 7 juin 2019.**
Contrôles habituels de la fermeture des portes et mise en surpression des constructions appartenant aux communes.

• **Cours de répétition, appui, des 1 et 2 juillet 2019.**
Nous avons pu bénéficier de l'utilisation de l'école de Meinier vouée à la destruction. Exercice très intéressant car grandeur nature. Les hommes ont effectué diverses ouvertures afin d'atteindre en sous-sol des personnes à évacuer en brancard.

- Autres activités

• **non-intervention, tempête samedi 15 juin 2019**
Nous n'avons pas été mis sur pied pour cet événement de grande envergure. Le serons-nous réellement un jour ? Nous étions prêts et les échanges au sein de l'EM durant les heures d'attente ont été nombreux mais vains.

• **Cours de répétition, Commandement des 16 et 17 avril 2019**
Ces jours de cours étaient consacrés à l'avancement dans les dossiers en attente et à la préparation des divers cours.

• **Séances d'Etat-Major.**
Cette période a été ponctuée par plusieurs séances d'Etat-Major durant lesquelles le commandant donne les informations et directives provenant de l'OCPPAM. Les dates d'exercices sont fixées et l'élaboration des programmes d'exercices est discutée, ainsi que divers sujets.

Période allant de septembre 2019 à mars 2020

Cours de répétitions

• Les 12 et 13 septembre, cours de répétition « confine-3 »
Il s'agissait d'effectuer un exercice échelle 1/1 dans le tunnel du Léman Express. Toutes les entités de la sécurité étaient présentes. Le premier jour a servi à organiser le suivant. Notre mission était de sécuriser l'exercice.

Pour le 13, nous avions convoqué 50 astreints.
Bilan : 29 présents - 13 excusés - 8 défaillants.

• Les 7, 8, 9 et 10 octobre, cours de répétition « tous domaines »
Les deux premiers jours, les cadres ont préparé les divers postes et exercices. Le troisième et le dernier jour de cet exercice, les astreints ont exercé leurs connaissances. A noter que pour ce cours, il a été mis en place un « rafraîchissement » premier secours effectué par des professionnels de la santé.
Pour ce cours, nous avions convoqué 160 astreints.
Bilan : 103 présents - 50 excusés – 7défaillants.

• Le 16 octobre et les 6, 13 ,20 et 27 novembre, cours de répétition « entretien des constructions »
Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

• Les 15 janvier, cours de répétition « coordination logistique »
Il s'agissait principalement de mettre à jour les dossiers concernant les arrangements avec les divers prestataires de service, en cas de catastrophe.

• Le 5 février, cours de répétition « essais des Sirènes »
Comme chaque premier mercredi du mois de février, essai national des sirènes.

• Le 3 mars, cours de répétition « contrôle périodique des abris »
Il s'agissait de préparer, d'effectuer et de mettre à jour les dossiers concernant les contrôles habituels dans les abris des particuliers.

Autres activités

• Cours de répétition, Commandement (et CPC Sirènes) 3 et 4 février
Ces jours de cours étaient consacrés à l'avancement dans les dossiers en attente et à la préparation du cours de répétition de l'essai des sirènes.

• Séances d'Etat-Major
Cette période a été ponctuée par plusieurs séances d'Etat-Major durant lesquelles le commandant donne les informations et directives provenant de la Sécurité cantonale. Les dates d'exercices sont fixées et l'élaboration des programmes d'exercices est discutée, ainsi que divers sujets.

Stéphane Barbat, Cdt.
Choulex, mars 2020

Comptes annuels 2019

Message du Maire du 30 avril 2020

Les comptes 2019 sont à nouveau excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de Fr. 2'604'559.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus sont supérieurs de 18.7% alors que les charges subissent une baisse de 2.7%. Si l'on compare les comptes 2019 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de -11.7% et celle des charges de -12.2%.

La production fiscale totale de l'exercice 2019 est en diminution, passant de Fr. 12'462'996 à Fr. 11'110'919, baisse due principalement aux correctifs d'estimations des années antérieures, l'administration fiscale arrivant au terme de la gestion des dossiers qui ont fait l'objet de dénonciations spontanées. Pour les comptes 2018, nous avions plus Fr. 1.7 mio de correctifs pour les 5 dernières années, alors qu'ils se montent, en 2019, à Fr. 583'510.

En 2018, nous avons appliqué un taux de 12% sur la provision pour risques d'estimations des PP et PM contre 10% par le passé, soit une variation à la hausse de cette provision de Fr. 1.5 mio. Pour 2019, la variation se monte à Fr. 107'979, avec un faible impact sur le résultat.

Depuis l'exercice 2018, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait dorénavant partie de la délibération approuvant les comptes, dont trois crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été votés par délibérations du Conseil communal, le 23 septembre 2019, pour un total de Fr. 270'000.

Par ailleurs, l'ACG avait accepté que les SIG modifient leur procédure de paiement. Jusqu'à présent, les SIG payaient en avril n+1 la redevance n. Les communes avaient ainsi depuis bien longtemps une année de décalage dans la comptabilisation de cette redevance. Il a été décidé entre les SIG et l'ACG que les SIG verseraient, en 2019, la redevance 'habituelle' totale 2018 plus la moitié de celle de 2019. Puis, en 2020, la moitié 2019 et la totalité 2020, soit une redevance de 150 % pour les années 2019 et 2020, avec un retour à la normale en 2021 (100%).

Enfin, compte tenue de la situation très particulière que nous vivons actuellement en raison de la pandémie de Covid-19, les comptes 2019 doivent être transmis au canton tels qu'ils ont été révisés, puis acceptés par l'exécutif, au plus tard le 15 juin 2020, sans nécessiter une approbation préalable par le Conseil municipal.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Kuffer
Maire

Compte rendu financier de l'exercice 2019

Principes relatifs à la presentation des comptes

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclement des comptes. Cette année 2018 a donné lieu à la réévaluation des immeubles locatifs du Village qui ont subi un bénéfice net de Fr. 21'233'779

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.
Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclement des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à Fr. 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à Fr. 100'000 doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à Fr. 100'000. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe 10. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 % (contre 10% en 2017), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.
Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP et PM sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

Règles régissant la présentation des comptes

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Vandœuvres reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

Etat du capital propre

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 1er janvier 2019	Augm.	Dimin.	Solde au 31 déc. 2019
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	1'595'964.77	0.00	0.00	1'595'964.77
291	Fonds enregistrés comme capital propre	262'209.55	65.28	16'168.44	246'106.39
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	262'209.55	65.280	16'168.44	246'106.39
2911	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capital propre	0.00	0.00	0.00	0.00
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	0.00
2920	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	0.00
293	Préfinancements	0.00	0.00	0.00	0.00
2930	Préfinancements	0.00	0.00	0.00	0.00
294	Réserve de politique budgétaire	0.00	0.00	0.00	0.00
2940	Réserve de politique budgétaire (réserve conjonctuelle)	0.00	0.00	0.00	0.00
295	Réserve liée au retraitement (introduction mch2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2950	Réserve liée au retraitement (introduction mch2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2961	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
298	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent du bilan	100'412'813.02	16'625'002.67	14'004'340.58	103'033'475.11
2990	Résultat annuel	2'874'015.47	13'734'818.76	14'004'275.30	2'604'558.93
2999	Résultats cumulés des années précédentes	2'874'015.47	2'890'183.91	65.28	100'428'916.18
29	**Total**	**102'270'987.34**	**16'625'067.95**	**14'020'509.02**	**104'875'546.27**

Commentaire 1 : Fonds enregistrés comme capital propre
La variation de l'exercice de CHF -16'103.16 s'explique par :
- L'utilisation du fonds commun, bibliothèque de CHF -969.14
- L'enregistrement des intérêts créditeurs du fonds de bienfaisance de CHF 65.28
- L'utilisation du fonds culturel de CHF -15'199.30

Commentaire 2 : Résultat annuel
Le solde restant du compte de résultats de CHF 2'604'558.93 est présenté sous la nature 2990.
Il sera viré au compte 2999 à la date valeur du 01.01.2020.

Commentaire 3 : Résultat cumulés des années précédentes
La variation de CHF 2'890'118.60 correspond à :
- L'enregistrement du résultat 2018 de CHF 2'874'015.47
- L'enregistrement de l'utilisation nette des fonds enregistrés comme capital propre (cf commentaire 1) de CHF 16'103.16

Tableau des provisions

Provision à court terme	Solde au 1er janvier 2019	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31 déc. 2019	Dont part à court terme
Provision pour estimation fiscale (PP et PM)	2'424'421	107'979	0.00	2'532'400	2'532'400
Provision sur reliquat fiscal (PP et PM)	2'724'914	184'043	0.00	2'908'957	2'908'957
Provision pour frais de perception dus sur reliquat PP	190'744	12'883	0.00	203'627	203'627
Recapitalisation CPEG	96'474	25'633	0.00	122'107	122'107

Provision à long terme	Solde au 1er janvier 2019	Constitution ou augmentation	Utilisations ou dissolutions	Situation au 31 déc. 2019	Dont part à court terme
Provision pour impôt source	0.00	127'000	0.00	127'000	127'000

A. Provision pour estimation fiscale PP et PM
But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP (PM dans une moindre mesure) de ces dix dernières années, on peut constater des variations très importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre réduit de contribuables (environ 10%) qui représentent plus de la moitié de la fiscalité.
Commentaires : à cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP et PM a été effectuée au 31.12.2019 pour un total se montant à Fr. 2'532'400. Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève pour une commune jusqu'à 3'000 habitants.

B. Provision sur reliquat fiscal PP et PM
But : à l'actif du bilan figure le reliquat pour les impôts sur les PP et les PM. Ce reliquat peut donner lieu à la comptabilisation d'irrécouvrables dans le futur. Afin de couvrir ce risque, la provision sur le reliquat des PP et des PM doit être calculée selon les critères définis par le département présidentiel conformément à l'art. 44 al. 3 RAC.
Commentaires : Selon la méthode de calcul de l'Etat de Genève, la provision sur le reliquat fiscal correspond à une moyenne observée de 30% du reliquat. Dès lors, il est admis pour les communes d'utiliser ce taux standard à chaque clôture.

C. Provision pour frais de perception dus sur le reliquat PP
But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l'Etat de Genève.
Commentaires : La variation de l'année 2019 est due à l'augmentation du reliquat PP.

D. Provision pour recapitalisation de la CPEG
But : recapitalisation de la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) liée au GIAP.
Commentaires: Le personnel de terrain du GIAP est membre de la CPEG. Malgré un apport de fonds en 2013, la CPEG fait face depuis plusieurs années à d'importantes difficultés pour remplir les obligations posées par le droit fédéral. Celles-ci imposent que soient prises des mesures importantes au rang desquelles figure une nouvelle recapitalisation par les employeurs. A cet effet, les communes membres du GIAP ont accepté en date du 27 février 2019 de s'engager à verser des montants à hauteur d'un montant total de 27,8 millions de francs. La provision figurait précédemment dans les provisions à long terme.

E. Provision pour l'impôt à la source
L'Assemblée générale de l'ACG a accepté de modifier la méthode de comptabilisation de l'impôt à la source (production estimée) dès l'exercice 2019. Comme expliqué lors des séances à l'ACG, il y a lieu notamment de comptabiliser une provision au 31 décembre 2019 en lien avec ce changement de méthode.

Garanties et engagements conditionnels

Provision à court terme	Garantie CAP	Contrat Swiss Emergency Responders Ass.
Nom de l'entité bénéficiaire	Voir ci-dessous	Swiss Emergency
Propriétaires (les +) importants de cette unité		Assoc. indépendante
Typologie du rapport juridique		Contrat de location
Flux financiers de l'année (commune/entité)		0 F
Prestations couvertes par la garantie		6 défibrilateurs
Montant de la garantie au 31.12.N		12'278 F
Date du vote du CM approuvant la garantie		Pas nécessaire
Risque (situation actuelle, taux couverture, …)		Très faible

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation provisoire au 31.12.2019 – les comptes doivent encore être soumis au Conseil de fondation).

1. Engagements de prévoyance de la commune : Fr. 7'138'073.33.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
   - Engagements de prévoyance de l'ACG : Fr. 34'506'991.81
   - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance : Fr. 13'181'115.46
   - Engagements de prévoyance du Groupement de l'OPC Seymaz : Fr. 247'091.60

3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2 : 83.21 %
   Observations :
   - Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
   - Les engagements de prévoyance pour l'OPC Seymaz concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement intercommunal (GI).
   - Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes provisoires 2019 de la CPI (les comptes de l'année 2019 n'étant pas encore audités).

Gestion des risques financiers

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. Gestion des risques financiers

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.
Dans le cadre de ses activités, la Commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

i. Risque de crédit
Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans le mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

ii. Risque de liquidité
Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

iii. Risque de taux d'intérêt
Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où aucun emprunt n'a été contracté. Les seuls intérêts proviennent des intérêts créanciers négatifs auprès de la BCGE (Fr. 10'671 en 2018).

iv. Risque de change
La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. Système de contrôle interne

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les huit processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Elaboration budgétaire
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales
- Taxe professionnelle communale

Ces processus ont été établis sur la base du "Guide du système de contrôle interne des communes genevoises" mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.
Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

C. Contrats de leasing & de location

La commune n'a pas conclu de contrat de leasing mais uniquement un contrat de location pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement à son échéance pour une nouvelle durée de 3 ans) avec l'Association Swiss Emergency Responders concernant 6 défibrillateurs. Le montant de la location pour les 6 appareils se monte à Fr. 5'700 par année.

Crédits budgetaires supplémentaires

Règle

Pour rappel, et conformément à l'art. 51 RAC, lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager les dépenses supplémentaires. Le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée. Vu que notre commune a voté son budget 2019 à deux positions de nature et de fonction (2F2N), les dépassements sont également à voter en 2F2N. Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.

Remarques générales concernant certains dépassements

1) Lors de la préparation du budget 2019, les charges sociales AVS/AC/AMAT (nature 30500) ont été différenciées des allocations familiales (nature 30540) alors qu'elles ont été regroupées dans les comptes sous MCH2.

2) Les amortissements d'une même fonction ont été regroupés dans les «amortissements planifiés», dont le détail figure dans l'annexe 13. Ces investissements sont gérés dorénavant par un module comptable appelé BIM qui est complètement opérationnel depuis 2019.

Pour mémoire, les crédits budgétaires supplémentaires suivants ont déjà été approuvés par délibérations du Conseil Communal du 23 septembre 2019 :
Fr. 65'000 pour la fonction comptable 02 – Administration et la nature comptable 30 – charges de personnel
Fr. 70'000 pour la fonction comptable 61 – Administration et la nature comptable 30 – charges de personnel
Fr. 135'000 pour la fonction comptable 96 – Administration et la nature comptable 34 – charges diverses

Justifications des dépassements complémentaires selon tableau ci-après.

Fonction	Désignation fonction	Nature	Désignation nature	Budget total	Dépenses	Ecart +	Ecart %	Justification
02	Services generaux	30	Charges de personnel	942 550,00	1 003 254,65	60 704,65-	6,44-	Dépassement compensé par les indemn. pour pertes de gains - F108'551
21	Scolarite obligatoire	36	Charges de transfert	145 370,00	275 992,60	130 622,60-	89,86-	Changement de système des cuisines scolaires en septembre 2018 (remarques similaires que pour les comptes 2018)
54	Scolarite obligatoire	36	Charges de transfert	145 370,00	275 992,60	130 622,60-	89,86-	Changement de système des cuisines scolaires en septembre 2018 (remarques similaires que pour les comptes 2018)
61	Circulation routiere	36	Charges de transfert	18 520,00	19 947,10	1 427,10-	7,71-	Etat de Genève - taxe annuelle utilisation réseau secondaire 2019
71	Approvisionnement en eau	31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	20 000,00	28 714,20	8 714,20-	43,57-	Bouches à eau et fontaines (pour mémoire F 25'300 en 2018)
79	Approvisionnement en eau	31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	20 000,00	28 714,20	8 714,20-	43,57-	Bouches à eau et fontaines (pour mémoire F 25'300 en 2018)
91	Impots	36	Charges de transfert	300 000,00	324 396,06	24 396,06-	8,13-	Perceptions à verser au Département fiscal sont en hausses (3% du reliquat)
96	Administration de la fortune et de la dette	34	Charges financieres	563 900,00	597 940,52	34 040,52-	6,04-	Lors de l'élaboration du budget, tout comme pour 2018, certaines estimations budgétaires n'ont pas été évaluées correctement
TOTAL DES DÉPASSEMENTS						324 771,05-		

Bilan

	BILAN AU	1er janvier 2019	31 décembre 2019
1	ACTIF	105 475 387,94	108 446 756,53
10	PATRIMOINE FINANCIER	86 547 836,71	90 720 450,95
100	Disponibilités et placements à court terme	28 875 815,56	24 916 315,11
101	Créances	6 878 314,40	7 278 908,64
104	Actifs de régularisation	210 920,22	190 168,10
107	Placements financiers	986 112,00	998 592,00
108	Immobilisations corporelles PF	49 556 851,38	57 296 643,95
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux	39 823,15	39 823,15
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	18 927 551,23	17 726 305,58
140	Immobilisations incorporelles du PA	16 906 944,05	15 442 002,22
142	Immobilisations corporelles du PA	238 937,60	281 060,45
145	Participations, capital social	1 226 516,25	1 226 516,25
146	Subventions d'investissements	555 153,33	776 726,66
2	PASSIF	105 475 387,94	108 446 756,53
20	CAPITAUX DE TIERS	3 204 400,60	3 571 210,26
200	Engagements courants	377 890,15	285 131,03
204	Passifs de régularisation	75 048,30	261 122,08
205	Provisions à court terme	2 615 165,00	2 858 134,00
208	Provisions à long terme	96 474,00	127 000,00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux	39 823,15	39 823,15
29	CAPITAL PROPRE	102 270 987,34	104 875 546,27
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 595 964,77	1 595 964,77
291	Fonds enregistrés comme capital propre	262 209,55	246 106,39
299	EXCÉDENT DU BILAN	100 412 813,02	103 033 475,11

société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019
au Conseil municipal de la

Commune de Vandœuvres

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la ***Commune de Vandœuvres***, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

rue agasse 45
case postale 6237
CH-1211 genève 6

t. +41 22 737 89 89
f. +41 22 737 89 88
sfer@fidusfer.ch

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2019 arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous devons nous prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels tel que défini par l'Exécutif. Certains éléments du système de contrôle interne sont en cours de formalisation et seront approuvés par l'Exécutif dès leur finalisation par la Direction. En conséquence, selon notre appréciation, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels pour les éléments déjà documentés en date de bouclement. Pour le surplus, nous avons pu observer la concrétisation des travaux entrepris pour son développement lors de notre intervention début avril 2020.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 15 mai 2020

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Rivollet
Expert-réviseur agréé

Annexe :
Comptes annuels comprenant :
- Bilan
- Compte de résultat
- Compte des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexes

“Un dernier message”
Catherine Kuffer, édition 2020

disponible à la mairie

Rapport administratif
Compte rendu financier 2019

Mairie de Vandœuvres

Route de Vandœuvres
1253 Vandœuvres

Tél. 022 750 14 18
Fax 022 750 97 20
info@vandoeuvres-ch

www.vandoeuvres.ch